

NOTE D'INFORMATION

n° 24.05 – Mars 2024

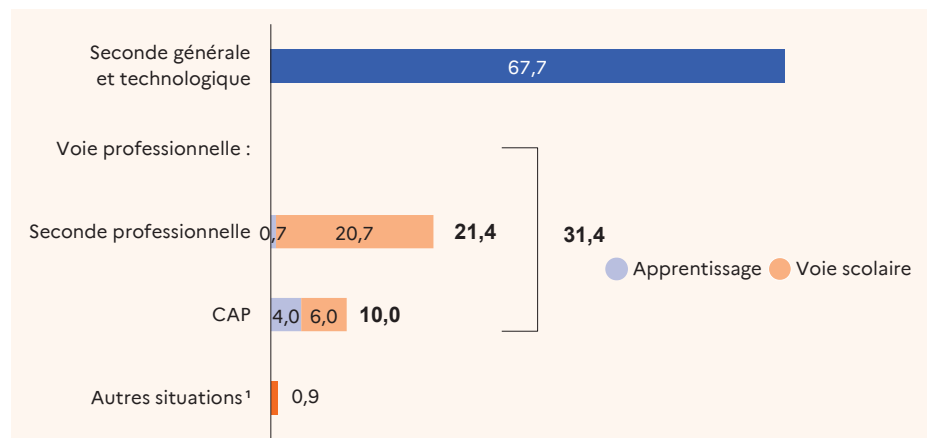
L'orientation en CAP par apprentissage ou par voie scolaire est fortement liée au niveau scolaire et à l'origine sociale des élèves

- ▶ À l'issue de la troisième, 10 % des jeunes s'orientent en CAP : 4 % en apprentissage et 6 % sous statut scolaire. Ayant des aspirations plus élevées pour les études longues, les parents des jeunes orientés en CAP sous statut scolaire étaient plus nombreux à avoir envisagé une seconde professionnelle pour leur enfant alors que les parents de 8 apprentis sur 10 leur envisageaient déjà un CAP. Avant cette orientation en CAP, la quasi-totalité des parents d'apprentis envisageaient déjà pour leur enfant une formation en apprentissage (95 %). Les jeunes qui font leur CAP en apprentissage sont davantage des garçons, d'origine sociale moyenne (enfants d'agriculteurs exploitants, d'artisans, de commerçants ou d'employés) et résidant dans les zones rurales. En revanche, les élèves en CAP sous statut scolaire sont davantage issus de familles défavorisées, enfants d'immigrés et scolarisés en éducation prioritaire. Les apprentis en CAP ont un moindre retard scolaire et un niveau scolaire plus élevé que les élèves en CAP sous statut scolaire.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Meriam Barhoumi, DEPP A2
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

▶ Le CAP et le baccalauréat professionnel sont deux formations du second cycle professionnel. Elles peuvent être préparées par la voie d'apprentissage, sous statut d'apprenti, ou par la voie scolaire, sous statut d'élève. Dans la suite de cette étude, les jeunes qui font leur CAP en apprentissage seront appelés apprentis alors que ceux qui le font sous statut scolaire seront appelés élèves. Depuis la loi de juillet 1987, dite loi Séguin, l'apprentissage, auparavant dédié à la préparation d'un CAP, s'est progressivement étendu à l'ensemble des niveaux de formation. Cette évolution a été renforcée par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en 2018 et par la réforme de la voie professionnelle en 2019, qui ont également cherché à faciliter l'accès des élèves à l'apprentissage. Préparer un diplôme professionnel en tant qu'élève ou apprenti dépend de différents facteurs, notamment scolaires et sociodémographiques. Cette étude a pour objectif de mieux comprendre en quoi les facteurs familiaux, scolaires et sociaux interviennent dans la construction d'un projet d'orientation vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti. Elle mobilise les données du Panel 2011 qui constitue un dispositif longitudinal de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui recueille les informations sur les parcours et les performances scolaires des élèves entrés en cours préparatoire (CP) en 2011 (voir sources et définitions en ligne). Ces élèves étaient scolarisés en troisième à la rentrée 2019 ou 2020.

1 Orientation après la troisième des élèves entrés en CP en 2011 (en %)



1. Élèves encore scolarisés au collège ou dans des classes spécialisées.

Lecture : neuf ou dix ans après leur entrée en CP en 2011, 4 % des élèves préparent un CAP en apprentissage après la classe de troisième.

Champ : France, élèves entrés en CP en 2011.

Source : DEPP, panel d'élèves recruté en 2011.

Réf. : Note d'Information, n° 24.05. DEPP

En 2020 ou en 2021, un tiers des élèves entrés en CP en 2011 se sont dirigés vers le second cycle professionnel à l'issue de leur classe de troisième : 10 % vers un CAP (y compris agricole) et 21 % vers un baccalauréat professionnel ↘ **figure 1**.

Moins de deux ans après les réformes de 2018 et 2019, l'apprentissage reste davantage représenté en CAP qu'en baccalauréat professionnel : en 2020 ou en 2021, 40 % des élèves entrés en CP en 2011 et qui sont entrés en CAP après la troisième sont apprentis. C'est le cas de seulement 3 % d'entre eux pour le baccalauréat professionnel. Seuls les élèves entrés en CAP après leur classe de troisième sont concernés par cette étude.

Une plus forte adéquation entre les aspirations des familles et l'orientation des apprentis

L'orientation en CAP par apprentissage correspond plus souvent au souhait réel des parents que l'orientation en CAP sous statut scolaire : 79 % des parents des apprentis en CAP souhaitaient en 2020, juste avant la procédure d'orientation de troisième, une orientation en CAP pour leur enfant contre 63 % des parents des élèves en CAP ↘ **figure 2**. Ces derniers étaient plus nombreux à avoir envisagé une seconde professionnelle pour leur enfant (17 %, contre 12 %). Ils étaient également plus nombreux à ne pas avoir eu d'idée

2 Cohérence entre orientation après la troisième et souhait réel de l'élève et de sa famille selon l'origine sociale (en %)

	CAP Apprentissage	CAP Voie scolaire	Ensemble des élèves du panel
La voie suivie est celle souhaitée initialement par la famille			
Ensemble	79	63	86
Famille très favorisée ou favorisée	85	63	93
Famille moyenne	81	62	87
Famille défavorisée	77	64	79
La famille a envisagé une formation par voie scolaire			
Ensemble	36	76	78
Famille très favorisée ou favorisée	40	65	79
Famille moyenne	25	73	78
Famille défavorisée	41	79	77
La famille a envisagé une formation par voie d'apprentissage			
Ensemble	95	56	47
Famille très favorisée ou favorisée	94	47	41
Famille moyenne	96	52	44
Famille défavorisée	94	58	51

Lecture : 79 % des parents d'élèves en apprentissage souhaitaient en 2020 une orientation en CAP pour leur enfant (scolarisé en troisième à cette date).

Champ : France, élèves entrés en CP en 2011.

Source : DEPP, panel d'élèves recrutés en 2011.

Réf. : Note d'Information, n° 24.05. DEPP

4 Diplôme jugé le plus utile par les parents pour trouver un emploi, au moment du CP (en %)

	CAP Apprentissage	CAP Voie scolaire	Ensemble des CAP	Ensemble des élèves du panel
Diplôme jugé le plus utile par les parents pour trouver un emploi, au moment du CP				
Aucun ou CAP	28	28	28	13
Baccalauréat professionnel	29	24	26	20
Baccalauréat GT	12	14	13	11
Enseignement supérieur	15	15	15	43
Ne sait pas	17	20	19	13
Diplôme souhaité par les parents, en troisième				
Aucun ou CAP	40	40	40	6
Baccalauréat professionnel	35	35	35	14
Baccalauréat GT	3	2	3	9
Enseignement supérieur	14	8	11	58
Ne sait pas	8	14	14	13

Lecture : interrogés en 2012, 29 % des familles d'apprentis déclarent que le baccalauréat professionnel est le diplôme le plus utile pour trouver un emploi. Réinterrogés en 2020, 35 % déclarent souhaiter un baccalauréat professionnel pour leur enfant.

Champ : France, élèves entrés en CP en 2011.

Source : DEPP, panel d'élèves recrutés en 2011.

Réf. : Note d'Information, n° 24.05. DEPP

précise (14 % contre 4 %). Pour les apprentis, l'orientation en CAP correspond davantage au souhait initial des familles quand elles sont très favorisées et favorisées – chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires – que quand elles sont défavorisées – ouvriers, retraités ouvriers et employés ou inactifs – (85 % contre 77 %). En revanche, pour les élèves en CAP sous statut scolaire, cette adéquation entre l'orientation et le souhait des familles n'est pas différenciée socialement.

La quasi-totalité des parents d'apprentis envisageaient déjà pour leur enfant, avant son orientation en CAP, une formation en apprentissage (95 %). Plus de la moitié des parents des élèves en CAP avaient également envisagé une formation en apprentissage, mais leur enfant a finalement été orienté en CAP sous statut scolaire. Ce constat est d'autant plus marqué que l'origine sociale du jeune est moins favorisée : 58 % des familles défavorisées des élèves en CAP avaient envisagé en 2020 une formation en apprentissage contre 52 % des familles d'origine sociale moyenne et 47 % des familles très favorisées ou favorisées.

Pour ces élèves en CAP, ce statut d'orientation finalement différent de celui initialement souhaité peut être expliqué par leurs résultats scolaires, mais aussi par des contraintes géographiques ou financières. Ces contraintes sont en effet plus souvent citées par les familles des jeunes orientés en CAP par voie scolaire que par les familles des apprentis quand les familles étaient interrogées sur les freins au projet d'orientation de leur enfant avant même que son orientation effective ne soit connue. Quand elles avaient initialement souhaité une formation par apprentissage, 59 % des familles des élèves en CAP ont cité les résultats scolaires (comparé à 43 % des familles des apprentis), 32 % ont cité l'éloignement géographique (comparé à 24 % des familles des apprentis) et 27 % ont cité les contraintes financières (comparé à 16 % des familles des apprentis) (voir figure 3 en ligne). Ces écarts sont nettement plus marqués pour les familles défavorisées des élèves en CAP : parmi celles qui avaient souhaité une formation par apprentissage à leur enfant, 36 % déclarent les contraintes d'éloignement géographiques et 31 % déclarent des contraintes financières, soit

environ 10 points de plus que les familles très favorisées, favorisées et moyennes des élèves en CAP.

Les parents d'apprentis maintiennent davantage leurs aspirations initiales

Les souhaits des familles découlent généralement de leurs aspirations initiales, notamment en termes de diplôme.

Les aspirations familiales des jeunes orientés en CAP sont moins élevées que la moyenne. En effet, au moment de la réalisation de l'enquête de 2012 auprès des familles, alors que les élèves étaient scolarisés en classe de CP, les parents des futurs jeunes en CAP sont trois fois moins nombreux que l'ensemble des élèves du panel à déclarer qu'un diplôme du supérieur est le diplôme le plus utile pour trouver un emploi. De même, parmi les parents des jeunes en CAP, ceux qui déclarent que le CAP ou le bac professionnel sont les diplômes les plus utiles sont surreprésentés (voir figure 4). Au sein même des parents des jeunes en CAP, les aspirations sont différentes entre les parents d'apprentis et les parents d'élèves. Lorsque leur enfant était en CP, les parents des futurs apprentis en CAP étaient, en effet, plus nombreux à estimer que le baccalauréat professionnel est le diplôme le plus utile pour trouver un emploi : 29 % contre 24 % des parents des futurs élèves en CAP. Les parents des futurs apprentis en CAP étaient un peu moins nombreux à déclarer qu'ils ne savent pas. Huit ans après, quand leur enfant a atteint la classe de troisième, plus de trois quarts des parents des jeunes en CAP, qu'ils soient de futurs apprentis ou de futurs élèves, souhaitent pour leur enfant un diplôme égal ou inférieur au baccalauréat. En revanche, les parents des futurs apprentis en CAP sont plus nombreux à souhaiter un diplôme de l'enseignement supérieur pour leur enfant : 14 % contre 8 % des parents des futurs élèves en CAP. Ils sont également moins nombreux à déclarer ne pas savoir (8 % contre 14 %). En 2020, les parents de futurs apprentis en CAP étaient plus nombreux que les parents des futurs élèves en CAP à maintenir leurs aspirations initiales, déclarées en 2012, lorsque leur enfant était en CP, ou à les revoir à la hausse (voir figure 5 en ligne). A contrario, la révision à la baisse des aspirations est plus fréquente chez les parents des futurs élèves en CAP, ces derniers ayant plus fréquemment souhaité un baccalauréat général pour leur enfant. Ils sont plus nombreux à revoir leurs aspirations à la baisse, en lien notamment avec le niveau scolaire de leur enfant constaté en troisième. Les parents des élèves en CAP déclarent plus fréquemment que les parents des apprentis

en CAP que leurs aspirations en matière de diplôme sont liées à l'exigence du marché du travail (76 % contre 65 %) (voir figure 6 en ligne). Ils sont également plus nombreux à déclarer que le diplôme souhaité permettra à leur enfant de mieux réussir socialement (71 % contre 61 %) ou d'éviter les discriminations sur le marché du travail (50 % contre 40 %). Les parents des apprentis accordent, quant à eux, plus d'importance à la volonté de leur enfant dans le choix du diplôme : 85 % déclarent suivre le souhait de leur enfant, contre 79 % des parents des élèves.

Les élèves issus de la classe moyenne qui choisissent de faire un CAP, le font plus souvent en apprentissage

Les jeunes d'origine sociale défavorisée choisissent plus fréquemment la voie professionnelle, en particulier le CAP, à l'issue de la classe de troisième (Iasoni & Schneider, 2023). Alors qu'ils représentent 37 % de l'ensemble des élèves entrés en CP en 2011, ils sont 66 % parmi les jeunes qui s'orientent vers un CAP sous statut scolaire et 56 % parmi ceux qui s'orientent vers un CAP en apprentissage (voir figure 7).

Les jeunes d'origine sociale moyenne (enfants d'agriculteurs exploitants, d'artisans, de commerçants ou d'employés) orientés en CAP, deviennent plus souvent apprentis (46 % contre 40 % pour l'ensemble des jeunes orientés en CAP et 36 % pour les jeunes d'origine défavorisée) (voir figure 8 en ligne). La fréquence plus élevée des jeunes de la classe moyenne parmi les apprentis s'explique en grande partie par la forte représentation des enfants d'artisans et de commerçants au sein de cette classe (50 % comparé à seulement 24 % pour les élèves en CAP), suggérant ainsi un effet de transmission, où ces jeunes sont davantage enclins à devenir apprentis. Leur accès à l'apprentissage peut être également facilité par le réseau personnel de leur famille. Avec des écarts aussi importants par rapport aux jeunes d'origine sociale défavorisée, les jeunes d'origine sociale très favorisée ou favorisée deviennent également plus souvent apprentis lorsqu'ils s'orientent en CAP. Ces disparités recouvrent en partie des différences de ressources financières : 44 % des élèves en CAP sont issus des familles les moins aisées (revenu mensuel inférieur à 1 600 euros), contre 26 % pour les apprentis en CAP. Seules 25 % des familles des élèves de CAP gagnent plus de 2 500 euros par mois, contre 42 % pour les apprentis. Elles recouvrent aussi des disparités de diplôme des parents : les enfants ayant des

7 Caractéristiques des élèves en CAP et de l'ensemble des élèves du panel (en %)

	CAP Apprentissage	CAP Voie scolaire	Ensemble des élèves du panel
Sexe			
Fille	25	40	49
Garçon	75	61	51
Origine			
Issu d'une famille immigrée	7	16	21
Issu d'une famille française ou mixte ¹	93	84	79
Origine sociale de la personne de référence²			
Très favorisée ou favorisée	15	11	37
Moyenne	29	23	26
Défavorisée	56	66	37
Diplôme de la mère			
Aucun	22	38	17
CAP-BEP	35	30	19
Baccalauréat professionnel	11	7	8
Baccalauréat G ou T	12	6	12
Enseignement supérieur	16	9	40
Non renseigné	5	11	5
Revenu mensuel des parents			
< 1 600 €	26	44	21
1 600 € - 2 499 €	32	28	23
2 500 € - 3 999 €	35	20	30
4 000 € & plus	7	5	25
Non renseigné	0	4	1
Ruralité			
Rural éloigné	27	17	14
Rural périphérique	27	17	20
Urbain dense et petites villes	32	33	30
Urbain très dense	13	32	35
Non renseigné	1	1	1
Secteur de l'établissement de la classe de troisième			
Collège public hors EP ³	65	63	62
Collège public EP	10	25	15
Collège privé	25	12	23

1. Famille mixte : famille dont l'un des deux parents est immigré.

2. Les professions et catégories socioprofessionnelles sont regroupées en trois postes d'origine sociale :

- très favorisée et favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles et professions intermédiaires ;

- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ; les enfants d'artisans et commerçants représentent 38 % de l'ensemble des élèves d'origine sociale moyenne, 50 % des apprentis d'origine sociale moyenne et 24 % des élèves en CAP d'origine sociale moyenne ;

- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

3. EP : éducation prioritaire.

Lecture : parmi les apprentis en CAP, 25 % sont des filles.

Champ : France, élèves entrés en CP en 2011.

Source : DEPP, panel d'élèves recrutés en 2011.

Réf. : Note d'Information, n° 24.05. DEPP

parents diplômés d'un baccalauréat ou du supérieur ont plus de chance d'être apprentis que ceux qui ont des parents peu ou pas diplômés. Les mères des apprentis en CAP sont plus fréquemment diplômées d'un CAP ou d'un BEP (35 %) que celles des élèves en CAP (30 %).

Les enfants d'immigrés sont moins souvent en apprentissage après la troisième : ils représentent 7 % des apprentis en CAP, contre 16 % des élèves en CAP et 21 % de l'ensemble des sortants de troisième.

Le même constat avait déjà été fait à partir des panels DEPP des élèves entrés en sixième en 1995 ou en sixième en 2007 (Guillerm & Testas, 2019). Les difficultés de ces jeunes à trouver une entreprise d'accueil (manque de réseau, discrimination, etc.) ou des aspirations différentes de la part des familles immigrées vis-à-vis de la scolarité de leur enfant pourraient expliquer cet écart (Caille, 2007, Kergoat, 2017).

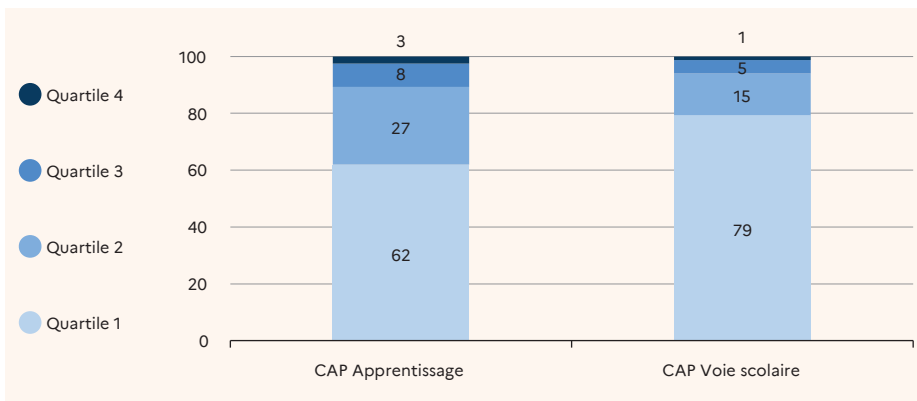
Avoir des apprentis dans son entourage apparaît également lié au fait de poursuivre en apprentissage. Ainsi quand ils ont des frères et sœurs plus âgés, les apprentis en CAP, bien qu'ils appartiennent à des fratries moins nombreuses que les élèves en CAP,

ont plus souvent un frère ou une sœur en apprentissage. Parmi les jeunes qui ont au moins un membre de la fratrie plus âgé, et qui préparent leur CAP en apprentissage, 25 % ont un frère ou une sœur en apprentissage, contre 17 % de ceux qui le préparent sous statut scolaire (voir figure 9 en ligne). Parmi les élèves en CAP ayant au moins un frère ou une sœur plus âgé(e), 41 % ont un frère ou une sœur en lycée professionnel, contre 35 % des apprentis en CAP et 24 % de l'ensemble des sortants de troisième.

Les apprentis en CAP avaient moins de difficultés scolaires à l'entrée en sixième

Les jeunes qui s'orientent en CAP par apprentissage directement après la troisième ont de meilleurs acquis en sixième que ceux qui préparent ce diplôme sous statut scolaire (voir source et définitions en ligne). Les apprentis en CAP étaient moins nombreux que les élèves en CAP à se situer dans le quart des élèves ayant les plus faibles scores : 62 % des apprentis appartiennent au premier quartile, contre 79 % des élèves (voir figure 10).

10 Acquis en sixième des élèves en CAP (en %)



Lecture : parmi les élèves qui se sont orientés en CAP par apprentissage après la troisième, 62 % font partie du quart des élèves ayant eu les scores les plus faibles aux évaluations de sixième.

Champ : France, élèves entrés en CP en 2011.

Source : DEPP, panel d'élèves recrutés en 2011.

Réf. : Note d'Information, n° 24.05. DEPP

Les apprentis en CAP ont moins souvent redoublé au cours de leur scolarité que les élèves en CAP : 36 % pour les apprentis contre 49 % pour les élèves (voir figure 11 en ligne). Ils ont moins souvent redoublé uniquement à l'école (25 % contre 34 %), mais ont davantage redoublé au cours du collège (9 % contre 7 %). Par ailleurs, 8 % des élèves en CAP ont redoublé à la fois à l'école et au collège, soit quatre fois plus que les apprentis en CAP. Ces difficultés scolaires plus élevées pour les élèves que pour les apprentis étaient perceptibles par les parents d'élèves avant l'orientation de fin de troisième. Au cours de l'année de troisième, 35 % des parents d'élèves qui vont s'orienter en CAP par voie scolaire déclarent que leur enfant rencontre de grosses difficultés scolaires contre 27 % pour les parents des futurs apprentis et 9 % pour l'ensemble des sortants de troisième (voir figure 12 en ligne). Les parents des apprentis en CAP montrent plus d'exigence envers le travail scolaire fourni par leur enfant : 42 % en sont peu satisfaits ou pas du tout satisfaits contre 37 % des parents des élèves en CAP. Les parents des apprentis en CAP sont plus nombreux à avoir une perception positive des relations de leur enfant avec ses professeurs : 86 % considèrent qu'elles sont assez ou très satisfaisantes, soit quatre points de plus que les parents des élèves en CAP.

Les filles sont moins représentées en apprentissage : 25 % des jeunes qui poursuivent en CAP en apprentissage après la troisième sont des filles, alors qu'elles représentent 40 % des jeunes qui s'orientent en CAP sous statut scolaire. Ce résultat s'explique essentiellement par le fait que les filles orientées en CAP ont des difficultés scolaires plus élevées que les garçons puisqu'elles sont 81 % à appartenir au premier quartile des évaluations de sixième contre 67 % des garçons. À niveau d'acquis et autres caractéristiques comparables, le lien entre

le sexe et l'accès à l'apprentissage n'est pas significatif (voir figure 13 en ligne).

Les apprentis en CAP étaient moins contents d'aller au collège

Concernant leur satisfaction par rapport aux apprentissages scolaires, les apprentis en CAP ont davantage le sentiment d'apprendre beaucoup de choses au collège comparés aux élèves en CAP (76 % contre 71 %) (voir figure 14 en ligne). Ils sont également plus nombreux à aimer les activités proposées par le collège (66 % contre 63 %). En revanche, seuls 49 % des apprentis en CAP déclarent être contents d'aller au collège lorsque ce sentiment est partagé par 56 % des élèves en CAP. Le désamour de l'école peut être un des motifs d'orientation vers l'apprentissage (Moreau, 2003). Ne pas être content d'aller au collège peut être le signe d'un rejet de la forme scolaire classique et l'apprentissage peut être vu comme une alternative à la voie scolaire (Guillerm & Testas, 2019).

Les apprentis sont plus souvent issus des zones rurales

Les élèves en CAP provenant d'un collège privé sont surreprésentés dans l'apprentissage par rapport à la voie scolaire : près d'un apprenti en CAP sur quatre était scolarisé en troisième dans un collège privé, soit le double des élèves en CAP. À l'inverse, l'orientation en CAP sous statut scolaire est nettement plus fréquente chez les élèves scolarisés dans un collège en réseau d'éducation prioritaire (25 % contre seulement 10 % pour les apprentis). D'une part, ces derniers se caractérisent par des difficultés scolaires prononcées et d'autre part ils rencontrent des difficultés dans leur recherche d'un contrat d'apprentissage,

faisant face à de multiples refus de la part des entreprises (Kerivel & Sulzer, 2018). L'orientation en apprentissage plutôt que sous statut scolaire des élèves du public hors éducation prioritaire (hors EP) se situe entre l'éducation prioritaire et le privé. Ces écarts s'expliquent essentiellement par des effets de composition : les jeunes d'origine sociale défavorisée ainsi que les jeunes de parents immigrés, pour lesquels l'orientation en CAP en apprentissage est moins fréquente, sont aussi moins souvent scolarisés dans le secteur privé. Ainsi, à caractéristiques comparables, un élève en CAP provenant d'un collège privé n'a pas significativement plus de chances de devenir apprenti qu'un élève issu du public hors EP. En revanche, à caractéristiques égales, les élèves en CAP provenant de collèges de l'éducation prioritaire ont moins de chances d'accéder à l'apprentissage que les élèves du public hors EP ou les élèves du privé. L'orientation après la troisième en CAP en apprentissage est également liée au lieu de résidence des élèves. Les jeunes résidant en zone rurale représentent un tiers de l'ensemble des sortants de troisième, mais représentent un apprenti en CAP sur deux. À l'opposé, l'apprentissage est presque trois fois moins fréquent parmi les jeunes résidant en zone urbaine très dense. Un tiers des élèves en CAP résident en zone urbaine très dense, soit vingt points de plus que les apprentis en CAP. Ces écarts s'expliquent en partie par des effets de composition. D'une part, les élèves résidant en milieu rural ont un niveau scolaire un peu plus élevé que ceux résidant en milieu urbain et d'autre part les familles résidant dans une commune rurale, et d'autant plus dans une commune appartenant au rural éloigné, envisagent beaucoup moins souvent pour leurs enfants la préparation d'un baccalauréat général ou d'un diplôme du supérieur que celles résidant dans une commune urbaine (Pirus, 2021). Le lien entre le lieu de résidence et l'accès à l'apprentissage se maintient lorsqu'on prend en compte les écarts de contexte familial et de niveau scolaire à l'entrée en sixième. En effet, à caractéristiques comparables, plus le lieu de résidence du jeune est rural et plus ses chances de devenir apprenti augmentent. Ce constat peut s'interpréter au regard des disparités des territoires dans l'offre de formation. L'offre de formation en milieu rural diffère de celle proposée en milieu urbain, notamment par l'enseignement agricole qui y est très présent (Grelet & Vivent, 2011). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.05, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information